

CONTRAT TERRITORIAL RURAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE 2021-2026

pour le territoire du Cœur Entre-deux-Mers

ENTRE

Le PETR du Cœur Entre-deux-Mers

Représenté par Monsieur Alain MONGET, Président du PETR Cœur Entre-deux-Mers, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 8 juillet 2021,
Ci-après désigné par « PETR du Cœur Entre-deux-Mers »,

d'une part,

et

l'État,

Représenté par Madame Fabienne BUCCIO, Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, Préfète de la Gironde
ci-après désigné par « l'État » ;

d'autre part,

En partenariat avec :

La communauté de communes des Portes de l'Entre-deux-Mers, représentée par son Président Monsieur Lionel FAYE

La communauté de communes du Créonnais, représentée par son Président Monsieur Alain ZABULON

La communauté de communes Les Coteaux Bordelais, représentée par son Président Monsieur Christian SOUBIE

La communauté de communes Les Rives de la Laurence (Secteur de Saint-Loubès), représentée par son Président Monsieur Frédéric DUPIC

La communauté des communes Rurales de l'Entre-deux-Mers, représentée par son Président Monsieur Daniel BARBE

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long termes, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des Ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux ruraux de relance et de transition écologique (CRRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'Ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Le contrat rural de relance et de transition écologique (CRRTE) a pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRRTE s'inscrivent :

- dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact significatif pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour Ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRRTE s'appuient sur la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises, les associations et les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n° 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRRTE définit le cadre du partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire du Cœur Entre-deux-Mers par des actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le territoire du Cœur Entre-deux-Mers et ses collectivités partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Sur la base du projet de territoire Ambition 2030, le CRRTE décline, par des orientations stratégiques, une liste non exhaustive d'actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long termes en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le projet de territoire du Cœur Entre-deux-Mers, Ambition 2030, est une vision prospective et stratégique du territoire pour 2030, basée sur 3 piliers et 11 objectifs, construite par les élus du territoire, avec une importante contribution des acteurs socio-économiques, associations et un panel d'habitants. Ses piliers et objectifs ont été validés par les cinq Communautés de communes du PETR.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques suivantes :

Orientation 1 : développement et rayonnement économique

1.1 Ambition 2030 Accompagner les acteurs économiques, encourager la diversification, la création d'emplois locaux et l'innovation

Au regard des caractéristiques économiques du territoire et de son positionnement géographique, les acteurs du Cœur Entre-deux-Mers doivent affiner leur stratégie de développement économique de proximité.

Accompagnement des entreprises, aide à l'installation et à l'innovation, à la mise en réseau, à l'émergence de nouvelles filières et développement des compétences, notamment en matière de transformation numérique des entreprises de proximité et les commerces locaux... autant de sujets prioritaires indispensables à l'enjeu stratégique. L'objectif du projet de territoire Ambition 2030 est d'accompagner les acteurs économiques du territoire, d'encourager la diversification des activités, la création d'emplois locaux et l'innovation en soutenant la croissance économique endogène.

Plusieurs grands types de projets vont être engagés sur le territoire pour répondre à cet objectif :

- 1.1.1 Petites Villes de Demain : projet global de la commune de Créon
- 1.1.2 Création de tiers lieux
- 1.1.3 Infrastructure, immobilier et accompagnement pour les acteurs économiques
- 1.1.4 Tourisme
- 1.1.5 Accompagnement numérique des entreprises

Orientation 2 : transition écologique et énergétique

2.1 Ambition 2030 Encourager la transition énergétique

Le changement climatique contribuera à une raréfaction de l'eau disponible et aura un impact sur la baisse de la biodiversité comme le recul des espaces naturels. Il faut aujourd'hui accentuer la prise en compte de cet enjeu en :

- **maîtrisant la ressource notamment en eau et en énergie.** Sur ce point, la Garonne est un atout important en matière de défis écologiques et énergétiques ;
- **amorçant la transition vers un territoire à énergie positive.** Grâce aux PCAET, les collectivités disposent d'un cadre pour accompagner le développement des énergies renouvelables. La communauté des communes Rurales de l'Entre-deux-Mers est d'ailleurs déjà engagée dans une démarche d'énergie positive. Il convient néanmoins d'aller plus loin en matière de sensibilisation générale aux économies d'énergie mais aussi de travailler plus spécifiquement sur d'autres sources d'énergie (hydrolienne, méthanisation...) en créant des lieux de productions d'énergies renouvelables, dans le cadre par exemple d'un « Plan de production d'énergie locale » afin que "le territoire produise l'énergie qu'il consomme".

Plusieurs grands types de projets vont être engagés sur le territoire pour répondre à cet objectif :

- 2.1.1 Amélioration de la performance énergétique, intégrer des énergies renouvelables dans les bâtiments publics et les équipements publics
- 2.1.2 Création de réseaux de chaleur
- 2.1.3 Economie circulaire
- 2.1.4 Installation d'éclairage public plus durable
- 2.1.5 Abondement d'un fonds de concours

2.2 Ambition 2030 Protéger les espaces naturels et accompagner la densification en limitant l'étalement urbain et l'artificialisation des sols

L'un des principaux atouts du territoire est la présence d'espaces naturels importants. Or, avec les effets du changement climatique, de l'étalement urbain (lié à la croissance démographique), d'un rythme d'artificialisation des sols élevé, on observe un fort recul des espaces naturels et agricoles sur le territoire, ainsi qu'une baisse de la biodiversité.

Il s'agit donc dans le cadre du projet de territoire Ambition 2030 de mettre tous les outils et dispositifs en place pour protéger ces espaces, accepter la densification certes mais en limitant l'étalement urbain et l'artificialisation des sols.

Plusieurs grands types de projets vont être engagés sur le territoire pour répondre à cet objectif :

- 2.2.1 Eau et risque inondation
- 2.2.2 Sensibilisation
- 2.2.3 Biodiversité et paysage
- 2.2.4 Prévention des risques naturels et technologiques
- 2.2.5 Aménagement durable

2.3 Ambition 2030 Développer la production et la consommation alimentaire locale

Au regard du diagnostic réalisé, il apparaît important d'accompagner l'évolution du secteur agricole sur le territoire. Actuellement, le secteur viticole est très présent et demeure l'activité identitaire spécifique du territoire et le secteur agricole se tourne difficilement vers la production alimentaire. Or, la question de la production et de la consommation alimentaire locale constitue deux sujets primordiaux pour l'avenir du territoire dans un contexte de raréfaction de la ressource et de changements climatiques. Pour cela, le Pôle Territorial du Cœur Entre-deux-Mers porte un **Projet Alimentaire de Territoire (PAT)** labellisé en 2020 qui a vocation à soutenir et encourager la relocalisation de productions agricoles alimentaires plus durables et développer les débouchés locaux (restauration collective et scolaire en particulier). L'enjeu étant de proposer une alimentation de qualité aux habitants du territoire.

Dans cette dynamique, il apparaît nécessaire d'affirmer au sein du projet de territoire Ambition 2030 la nécessité de développer la production et la consommation alimentaire locale via le PAT.

Plusieurs grands types de projets seront engagés sur le territoire pour répondre à cet objectif :

- 2.3.1 Jardins partagés et vergers
- 2.3.2 Zones agricoles et soutien à l'installation
- 2.3.3 Restauration collective
- 2.3.4 Coopération

2.4 Ambition 2030 Développer une mobilité intra-territoriale

La mobilité sur un territoire tel que celui de l'Entre-deux-Mers est un facteur déterminant pour le développement mais aussi en termes de qualité de la vie. Le diagnostic réalisé a mis en avant le fait qu'actuellement, sur le territoire, la mobilité est considérée comme un véritable point noir pour une large partie des habitants.

L'équipement important en automobiles et le nombre de véhicules en circulation sur le territoire est source d'externalité négative pour les conditions de vie des habitants (congestion, émission de pollution, nuisances sonores, etc.).

Ainsi, l'amélioration et le développement des mobilités constituent un véritable enjeu pour le territoire d'ici 2030. Il apparaît nécessaire de proposer des alternatives à la voiture et de désenclaver certains secteurs du territoire.

Plusieurs grands types de projets seront engagés sur le territoire pour répondre à cet objectif :

- 2.4.1 Mobilité douce/Multimodalité
- 2.4.2 Véhicules et équipement alternatifs
- 2.4.3 Pontons fluviaux
- 2.4.4 Restauration d'ouvrages d'art
- 2.4.5 Aménagements routiers

Orientation 3 : cohésion sociale et culture

3.1 Ambition 2030 Renforcer l'offre médicale et coordonner le parcours de soin

La couverture médicale dans le Cœur Entre-deux-Mers est très inégale au niveau des communautés de communes du territoire. Ainsi, au sein de la communauté des communes Rurales de l'Entre-deux-Mers ou le Créonnais, on compte seulement un médecin pour 1 300 habitants tandis que, dans les Portes de l'Entre-deux-Mers, on trouve un médecin pour 800 habitants. Les tendances sont également légèrement différentes et les services de santé disponibles n'ont pas tous suivi la même dynamique de développement. Cependant, la situation oscille entre un maintien et une diminution de l'offre de soins. Le renforcement de l'offre et de l'accès à cette offre de soins constitue un enjeu prioritaire pour le territoire. Il constitue un gage d'attractivité pour le territoire car il améliore le cadre de vie mais il est aussi et surtout un enjeu pour l'accompagnement de ses habitants vers un accès facilité aux droits de santé.

Au-delà du renforcement de l'offre, il est également primordial au regard du diagnostic réalisé de renforcer la coordination des acteurs de santé et de créer un véritable réseau composé des différents professionnels de santé pour rendre plus efficace le parcours de soin.

Plusieurs grands types de projets seront engagés sur le territoire pour répondre à cet objectif :
Maisons de santé, structuration d'un CPTS Entre-deux-Mers.

3.2 Ambition 2030 Déployer une politique jeunesse avec et pour les jeunes du territoire

Dans le Cœur Entre-deux-Mers, 33,1 % de la population est âgée de moins de 30 ans selon le recensement réalisé en 2015. La jeunesse est donc bien présente sur le territoire et présente des besoins et des attentes spécifiques. Il apparaît nécessaire pour la construction du projet de territoire Ambition 2030 de prendre en considération ces besoins et ces attentes spécifiques et de co-construire des objectifs et des actions concrètes avec les jeunes du territoire.

Plusieurs sujets doivent être abordés : la formation et les enjeux de déscolarisation, l'accompagnement vers l'emploi, le logement et l'installation dans les meilleures conditions possibles sur le territoire, l'implication associative et solidaire de la jeunesse, les espaces de parole, d'expression et d'implication de la jeunesse sur le territoire...

Plusieurs grands types de projets seront engagés sur le territoire pour répondre à cet objectif :

3.2.1 Infrastructure Equipement jeunesse

3.2.2 Emploi des jeunes

3.3 Ambition 2030 Lutter contre l'isolement des publics fragiles

La question de l'isolement et de l'accompagnement social des publics fragilisés touche tous les territoires au niveau national et le Cœur Entre-deux-Mers n'est pas épargné. Par publics fragilisés, on entend des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, des personnes au chômage, mais aussi des personnes qui ont un emploi mais qui vivent seules, des familles monoparentales... Le sentiment et l'état d'isolement peuvent être déclenchés suite à une rupture dans le parcours de vie et peuvent donc toucher des publics très différents.

Ils peuvent se traduire par un repli sur soi, un isolement physique mais également par un isolement social et administratif, amplifié par le développement du numérique et la fracture que cela occasionne auprès de publics peu à l'aise avec cet outil. L'accompagnement des publics les plus vulnérables (familles en difficulté, ménages situés sous le seuil de bas revenu, personnes âgées isolées...) constitue un sujet majeur qui nécessite une ligne directrice claire d'ici 2030 notamment pour faciliter l'accès aux droits et aux services de proximité mais également pour améliorer l'insertion par l'activité économique. En ce sens, le travail des acteurs du territoire (Missions Locales, CCAS/CIAS, structures d'insertion par l'activité économique, travailleurs sociaux...) est déterminant.

Plusieurs grands types de projets seront engagés sur le territoire pour répondre à cet objectif :

3.3.1 Immobilier logement

3.3.2 Territoire zéro chômeur de longue durée

3.3.3 Inclusion numérique

3.4 Ambition 2030 Favoriser le lien social et le vivre ensemble via une dynamique culturelle, sportive et associative

L'un des principaux enjeux sociétaux pour le territoire est le **maintien du lien social** et la lutte contre l'isolement, a fortiori dans les zones les plus rurales du territoire. La précarité n'est pas uniquement économique. Lutter contre l'isolement passe également par des actions, le maintien et le développement de services publics, des manifestations pour favoriser le vivre ensemble. Cela passe également par une dynamique culturelle, sportive et associative forte.

En effet, si le sport et la culture sont de bons vecteurs de lien social et d'attractivité, le diagnostic a mis en évidence un certain nombre d'enjeux à prendre en considération.

L'enjeu est donc de proposer des outils permettant à tous les habitants de bénéficier et de s'épanouir dans la pratique d'une activité sportive, culturelle ou associative en proposant une offre et des équipements attractifs tels que les piscines, salles de cinéma... pour les habitants d'aujourd'hui et de demain sur le territoire. Il s'agit également de développer davantage de manifestations festives, fédératrices qui permettront de réunir les habitants, les acteurs socio-économiques sur un même lieu.

Plusieurs grands types de projets vont être engagés sur le territoire pour répondre à cet objectif :

3.4.1 Equipements sportifs -loisirs

3.4.2 Services publics -patrimoine

3.4.3 Lieux culturels

Orientation 4 : cohérence territoriale

4.1 Ambition 2030 Développer les liens et interactions avec les territoires voisins, les partenaires institutionnels et associatifs

Pour s'assurer de la bonne réussite du projet de territoire Ambition 2030, le territoire du Cœur Entre-deux-Mers devra nécessairement travailler en étroite collaboration avec l'ensemble de ses partenaires et territoires voisins dont Bordeaux Métropole, notamment sur les sujets suivants :

4.1.1 Déchets

4.1.2 Réseaux d'eau

4.1.3 Voirie/multimodalité

4.1.4 Biodiversité et paysage

4.1.5 Economie

Article 3 – Le plan d'actions

Le plan d'actions est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions portées par la collectivité et les acteurs territoriaux.

3.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'État

Les signataires conviennent de poursuivre et d'accentuer, dans le cadre du CRRTE, la mise en œuvre des contrats et des programmes en cours. L'exécution des contrats en cours ou la poursuite des programmes déjà engagés ne sont nullement remis en cause. Les signataires s'entendent pour effectuer un recensement des co-financements de politiques publiques et d'investissements publics au sein du territoire afin d'en assurer un suivi dans la durée et d'accroître les synergies inter-programmes.

Sont notamment recensés par les signataires :

- le Programme Alimentaire Territorial du Cœur Entre-deux-Mers , label obtenu en 2020 par le PETR du Cœur Entre-deux-Mers pour l'ensemble de ses 5 communautés de communes ;
- les programmes animés en cours :
 - Petite Ville de Demain : commune de Créon
 - OPAH sur la communauté de communes du Créonnais ;
 - programme France Services concerne la création d'une Maison France Service à Sauveterre de Guyenne et une future à Targon
 - programme d'action et de prévention des inondations (PAPI).

En tant que déclinaison de la stratégie commune de l'État et des intercommunalités concernées, le présent contrat intègre les projets cofinancés par l'État dans le cadre des accords départemental et régional de relance.

3.2. Validation des actions

Les actions du CRRTE sont décrites dans des fiches-projets.

L'inscription formelle des actions dans le CRRTE est validée par le comité de projet en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'État, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes à être mises en œuvre et validées sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires sur un ou plusieurs exercices budgétaires.

3.3. Les actions de coopération interterritoriale

Les capacités d'intervention des acteurs publics locaux restent encore relativement segmentées en termes de compétences ou de légitimité d'action géographique. Il en ressort la nécessité de produire des solutions innovantes à diverses échelles pour répondre au mieux aux besoins exprimés qui dépassent fréquemment les limites d'un territoire.

C'est dans ce contexte qu'une démarche coopérative doit proposer des solutions faisant appel à l'interterritorialité (les réponses se trouvent sur plusieurs territoires à la fois) et à l'intermédiation (l'efficacité est apportée par la rencontre de plusieurs acteurs apportant des compétences diverses).

Conscient de ces enjeux, le territoire du Cœur Entre-deux-Mers et ses acteurs souhaitent impulser des alliances avec les territoires proches qui entretiennent de fortes interactions avec lui. Dans une logique de cohésion et de solidarité territoriales, le PETR du Cœur Entre-deux-Mers et ses communautés de communes se sont rapprochées des territoires voisins et notamment Bordeaux Métropole sur les sujets suivants :

- les mobilités et notamment l'accessibilité à la métropole ;
- une alimentation de qualité et de proximité pour tous ;
- le développement économique durable et solidaire pour renforcer l'attractivité des territoires dans un souci de rééquilibrage économique du territoire (missions élargies d'Invest in Bordeaux) ;
- la transition écologique et énergétique avec comme Ambition une gestion raisonnée et partagée des ressources.

En complément, plusieurs contractualisations sont engagées pour le compte de l'ensemble du territoire du Cœur Entre-deux-Mers, entre le PETR du Cœur Entre-deux-Mers et :

- la région Nouvelle –Aquitaine : pour mobiliser des fonds régionaux
- la région Nouvelle –Aquitaine et l'Europe : pour mobiliser des fonds européens Leader et Feder.

L'État s'engage à accompagner ce travail au travers de ses moyens d'ingénierie territoriale, d'expertise juridique et de soutien financier selon les projets présentés.

Article 4 – Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les opérateurs (ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires, les services déconcentrés de l'État, les collectivités territoriales, les agences techniques départementales... pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Article 5 – Engagements des partenaires

5.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les sources de financements connus à ce jour sont les suivantes : DETR, DSIL rénovation énergétique, DSIL de droit commun, FNADT, Plan de Relance, Appels à projet (AAP) et Appels à manifestation d'intérêt (AMI), ANAH.

Les financements inscrits dans les fiches-projets sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention sont indicatifs sous réserve de disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré, mais ne valent pas accord.

5.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat rural de relance et de transition écologique, le PETR du Cœur Entre-deux-Mers assume le rôle d'interlocuteur privilégié de la relance et de la transition écologique de son territoire regroupant ses cinq communautés de communes.

Le territoire signataire, en partenariat avec les services de l'Etat, s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRRTE ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRRTE, dont il est maître d'ouvrage.

5.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRRTE dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire, les projets eux-mêmes ainsi que l'évaluation du CRRTE.

Les établissements publics et opérateurs pourront être associés aux comités de projet pour présenter leurs contributions.

Article 6 – Gouvernance du CRRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses se réunissent en comité de projet pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRRTE.

Le comité de projet siégera au moins une fois par an pour :

- examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...).

Article 7 – Suivi et évaluation du CRRTE

Le pilotage du CRRTE comprend l'évaluation de l'avancée de la démarche de transition écologique et de cohésion des territoires.

Les résultats des actions prévues par le CRRTE seront mesurés à partir d'indicateurs permettant d'apprécier la contribution du contrat aux stratégies nationales de transition écologique et de cohésion territoriale.

Article 8 – Entrée en vigueur et durée du CRRTE

L'entrée en vigueur du CRRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est fixée jusqu'au 31 décembre 2026.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 9 – Evolution et mise à jour du CRRTE

Le CRRTE est évolutif. Le corps du CRRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRRTE et après avis du comité de projet.

Article 10 – Résiliation du CRRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRRTE et après avis favorable du comité de projet il peut être mis fin au présent contrat.

Signé à Targon, le 30 août 2021

Signataires :

<p style="text-align: center;">L'Etat,</p> <p style="text-align: center;">la Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, Préfète de la Gironde, représentée par le Secrétaire Général de la préfecture</p> <p style="text-align: center;"></p> <p style="text-align: center;">Christophe NOËL DU PAYRAT</p>	<p style="text-align: center;">Le PETR du Cœur Entre-deux-Mers,</p> <p style="text-align: center;">représenté par son Président,</p> <p style="text-align: center;"></p> <p style="text-align: center;">Alain MONGET</p>
---	--

Partenaires :

<p>La communauté de communes des Portes de l'Entre-deux-Mers,</p> <p>représentée par son Président,</p> <p></p> <p>Lionel FAYE</p>	<p>La communauté de communes du Créonnais,</p> <p>représentée par son Président,</p> <p>P.O. B. PAGES VP COCCréonnais</p> <p></p> <p>Alain ZABULON</p>	<p>La communauté de communes Les Coteaux Bordelais,</p> <p>représentée par son Président,</p> <p>PO</p> <p></p> <p>Christian SOUBIE</p>
<p>La communauté de communes Les Rives de la Laurence (Secteur de Saint-Loubès),</p> <p>représentée par son Président,</p> <p></p> <p>Frédéric DUPIC</p>	<p>La communauté des communes Rurales de l'Entre-deux-Mers,</p> <p>représentée par son Président,</p> <p></p> <p>Daniel BARBE</p>	